

**PROJET
DÉCISION SUR LA CRÉATION D'UNE « COUR
CONSTITUTIONNELLE INTERNATIONALE »**

Doc. Assembly/AU/12 (XX) Add. 1

La Conférence,

1. **PREND NOTE** du rapport du Comité des Représentants permanents sur le point « Création d'une Cour constitutionnelle internationale » ;
2. **RECONNAÎT** l'importance de la création d'une Cour constitutionnelle internationale en tant qu'organe consultatif et juridictionnel chargé d'assurer le respect de la promotion des principes démocratiques, des droits de l'homme et de l'état de droit ;
3. **SE FÉLICITE** de la proposition de la République Tunisienne relative à la création d'une Cour constitutionnelle internationale ;
4. **DEMANDE** à la Commission du droit international de l'Union africaine (AUCIL) d'examiner la proposition de créer une Cour constitutionnelle internationale et de faire des recommandations à la vingt-deuxième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, en janvier 2014.



2014

Decision on the Establishment of an “International Constitutional Court” Doc Assembly/Au/12(Xx) Add.1

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/107>

Downloaded from African Union Common Repository